

	Marque de fabrique	Type	F. d'homologation No
Remorque de travail	A T L A S C O P C O	XAS 80 - E	CH 9041 37

Constructeur	ATLAS COPCO AIRPOWER N.V., Wilrijk (B)		
Identification	"XAS 80-E" et "CH 9041 37" sur la plaquette du constructeur "ARP" préfixe au No du châssis		
Plaquette constr.	latéralement sur le bras droit du timon		
Numéro du châssis	latéralement sur le bras droit du timon		
Importateur princ.	ATLAS COPCO (SCHWEIZ) AG, Büetigenstrasse 80, 2557 Studen		
Véhicule homologué	ARP 679 557	Signes fixes dans code du type	XAS 80-E / ARP

Châssis			
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Suspension	barres de torsion		Direction : -
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues, avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, levier avec secteur		

Carrosserie	compresseur		Poids :		
	avant	arrière	avant	arrière	total
			90	1090	1180
Dimensions	int.	ext.			
Longueur		3757 *)			-
Largeur		1680			1180
Hauteur		1620			
Porte à faux	av	av	2435		
	ar	ar	1322		
Empattements		-			
Voie	av	ar	1430		
Dist. anneau axe	av	ar	2435		
Distance pivot	-	axe ar			
			100	1250	1250
				6,00 R 16 C	
				8 / 3,25	
				1290	
				120	
					80
					80

Equipement		
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	R-S1	(E)
Clignoteurs	av -	
	ar 2a	(E)
Catadioptrés	av I	(E)
	lat. -	
	ar III	(E)
Feux de gabarit	av A	(E)
	lat. -	
	ar -	
	ar vers l'av -	
Eclairage plaque	2/ séparés	
Cale	l= 260x120x150 mm	

Moteur de travail	moteur électrique	
Marque		Type
Bruit		à t/min
Silencieux		
Mesure des gaz		
Déparasitage		

Indications pour le permis de circulation		
Genre remorque	Remorque de travail	
Marque et type	ATLAS COPCO XAS 80-E	
FH-No CH	9041 37	
Carrosserie	compresseur	
Poids à vide	1180	Charge utile -
Poids de service	1180	Poids total -

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Des bavettes sont obligatoires.

\*) Livrable sur demande avec un timon pouvant être réglé en hauteur.

Lieu et date de l'homologation Studen, 16.03.78

Homologation fédérale des types de véhicules